

CHOSSES LUES

addap13

revue de presse

Octobre 2008

PREVENTION SPECIALISEE

Eduquer dans la rue

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR

Ce numéro n'échappe pas, autant le dire d'entrée, à un air de déjà vu bien déplaisant : chômage en hausse et annonces pour l'emploi, inquiétudes sur les engagements de l'Etat, etc.

Mais avant d'entrer dans le détail de ces engrenages, suivez-nous du côté des collectivités territoriales. D'abord voyez comment les maires de banlieue se sont opposés à une réforme de la dotation urbaine de solidarité, qui de fait est repoussée. Ensuite regardez un peu les difficultés budgétaires des collectivités: crise financière, évolutions démographiques, réformes en cours et à venir ; différents facteurs les inquiètent. Et enfin abordez la question de leur réforme avec l'installation du « comité Balladur ». Notez que la commission des lois de l'Assemblée nationale se prononce en faveur de fusions volontaires entre différents niveaux de la pyramide actuelle. En bref, préparez-vous aux débats du début de l'année prochaine.

Et ainsi vous serez arrivés à la Révision Générale des Politiques Publiques, avec laquelle il est important de se familiariser. Nous en voulons pour preuve le fait que l'Uniopss lui consacre un hors-série.

Sans transition passons maintenant à tout autre chose : une femme en burqa a été renvoyée des cours obligatoires dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration. Et la Halde valide cette exclusion. On peut en penser ce que l'on veut bien sûr mais cette pièce est à consigner dans un dossier complexe auquel dans votre quotidien il vous faut bien faire face.

Voilà, maintenant on peut aller voir décidément que les chiffres du chômage continuent de monter et que les annonces marquent un retour au traitement social sur cette question. Vous constatez un gros dossier « santé » : mutuelles, accès aux soins... une autre facette des inégalités que l'on ne résorbe pas...

Du côté du parlement deux projets de loi sont encore en suspens : le logement, et le RSA pour lequel nous connaissons prochainement les dernières décisions.

Que vous dire du travail social dans cet attentisme plutôt sombre ? Des tas de choses comme toujours : qu'il travaille à organiser sa parole pour peser dans le débat public, et qu'il réfléchit toujours sur la place de l'usager. Vous découvrirez même un Coup de cœur ce mois-ci : comment mieux dire l'admiration et la confiance que nous inspirent les intervenants sociaux ?

Sans oublier une Histoire du travail social en Europe qui paraît mériter le détour.

Enfin prenez le temps de vous promener dans les dossiers thématiques : ils sont émaillés de « petites infos », de liens, etc., et mis bout à bout ils dessinent un paysage bien actuel. Des initiatives, des souhaits, des rapports là où on voudrait bien souvent du structurel, du prioritaire. Mais c'est ainsi...

Bonne lecture et à bientôt.



L'addap13 est une association de Prévention Spécialisée conventionnée avec le Conseil Général des Bouches du Rhône

Contact : journal@conseilgeneral13.org

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Ganay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : addap13@addap13.org



Les élus de banlieue dénoncent le désintérêt de l'Etat	p 04
Budget des collectivités territoriales: M. Fillon annonce le déblocage de 5 milliards	p 04
Réforme des collectivités locales : nos éléments	p 04
Révision générale des politiques publiques : nos éléments	p 05
Budget 2009 et financement sécurité sociale : quelques indicateurs	p 05
Des nouvelles du RSA	p 06
Lutte contre les violences aux femmes : un point	p 06
Pauvreté, précarité, discriminations : nos éléments	p 06
Nouvelles en provenance et autour de la chancellerie	p 07
Edvige suite.....	p 08
Dossier étrangers	p 08



Le MP 4 pour « faire exister la parole des professionnels »	p 10
Uniopss : « un conseil de prospective pour participer au débat public »	p 10
« Tous les pays européens tendent vers un modèle libéral de travail social »	p 10
Les « incasables » obligent à sortir de la logique institutionnelle	p 11
Expériences, points de vue, éléments repérés	p 12
Professions sociales et établissements	p 13
Nos éléments sur le handicap	p 13



Notre sélection du mois	p 14
-------------------------------	------



Quelques éléments sur les chiffres du mois de septembre	p 14
Plan pour l'emploi : annonces de M. Sarkozy	p 14
Un avis du Conseil économique et social sur les politiques d'insertion des jeunes	p 15
« Chiffrer l'utilité sociale de l'économie sociale »	p 15
Chômage : nos éléments en octobre	p 15



Autour de la loi de mobilisation pour le logement.	p 16
Le 1% logement versera à l'Etat 850 millions supplémentaires par an	p 16
DALO : le comité de suivi relève des difficultés	p 16
Initiatives en octobre.....	p 17
Perspectives pour l'urgence hivernale.....	p 17
Nos éléments en octobre	p 17



Recommandations du Conseil National des Villes pour les ARS	p 18
Enquête sur les 5 millions de Français sans mutuelle par l'Irdes	p 18
Médecins du monde défend le développement des PASS	p 18
Nos éléments sur la santé en octobre	p 19



Lien Social a vingt ans	
ASH du 17 octobre 2008	p 20
ASH du 24 octobre 2008	p 20
ASH du 31 octobre 2008	p 21



ASH du 3 octobre 2008	p 21
ASH du 10 octobre 2008	p 21
ASH du 24 octobre 2008	p 21
ASH du 31 octobre 2008	p 21



Approche globale : Mélia aide les familles à rompre la spirale de leurs difficultés	p 22
---	------





Les élus de banlieue dénoncent le désintérêt de l'Etat : où l'on parle notamment de la dotation de solidarité urbaine....

ASH – 31/10/08 – 08 492

Le Monde – 04-07-23/10/08 – 08 492

Gazette Communes – 13/10 & 03/11/08 – 08 492



Réforme de la DSU sans doute pas terminée et pour le reste vous ne serez pas étonnés. Ce n'est pas une raison pour ne pas être préoccupés... et vous l'êtes bien sûr.

Ville et banlieue : « le gouvernement ne se rend pas compte de la situation sociale des banlieues »

Craintes sur la solidarité financière entre communes

En février M. Sarkozy avait demandé de réformer la dotation DSU pour la concentrer sur les villes les plus en difficulté. Suppression de la DSU pour 238 communes (perte de 60 millions sur 2 ans).

Ministère: la dotation augmente en 2009 de 70 millions (total de 1,07 milliard) ; d'ici à 2010 villes assez riches (Toulouse, Lourdes...) sortiront du dispositif et 50 millions seront redistribués.

Plus création dotation développement urbain (DDU) : 50 millions (financer projets communes)

Sur la DDU les maires : insuffisante, subvention à « quémander ». Donc non pérenne et dépréciante.

Les élus ne contestent pas le principe de la réforme mais les nouveaux critères proposés. (Par rapport à la loi Borloo 2005 minoration critères ZUS / ZFU et disparition critère logement.)

Clichy-sous-Bois, Villiers-le-Bel, etc. verront leurs dotations progresser moins vite que prévu par ex. alors que Montpellier ou Montauban recevront une aide importante.

Des maires de Villes et Banlieue ont écrit à M. Sarkozy pour dénoncer un « retour en arrière » (Le Monde daté du 4/10) et l'AMGVF inquiète aussi.

Pour les élus la modification des critères ne doit s'appliquer qu'à la part de progression de la DSU (soit 70 millions cette année).

La réforme de la DSU est « gelée »

Mme Alliot-Marie le 23/10 : une mission a été constituée pour finaliser la réforme.

2009 : critères d'attribution reconduits : « toutes les villes éligibles assurées de percevoir un montant au moins équivalent à celui de 08 »

Attribution des 70 millions d'augmentation : 50 millions aux 150 communes les plus pauvres et les 327 autres « se verront garantir une progression minimale de 2 % »

AMF : salue « la reconnaissance par le ministère du bien-

fondé du dialogue préalable à toute réforme »

Doutes sur l'avenir de la rénovation urbaine

Programme lancé par M. Borloo en 2004 : 80 % des quartiers éligibles (2,7 millions d'habitant) sont concernés (état des conventions au 31/05/08).

Mais les objectifs initiaux ne sont pas atteints et loin de l'être. L'ANRU aurait programmé 75 % de ses fonds pour en financer 50 % des objectifs et les travaux ont pris du retard.

Les maires s'inquiètent d'une possible utilisation des crédits ANRU pour réhabiliter les centres anciens dégradés (priorité de Mme Boutin)

Rapport conseil suivi ANRU attendu en novembre.

Inquiétudes sur la mixité sociale

Suppression progressive de la carte scolaire et restrictions dans l'application de l'art. 55 SRU

« Plan banlieue » toujours balbutiant

Contrats d'autonomie : une centaine signée début octobre alors que 4 500 sont prévus pour 2008....

Idem pour désenclavement quartiers : on en est au stade des projets.

L'entourage de Mme Amara insiste sur les avancées dans le domaine de l'éducation.

Budget des collectivités territoriales: M. Fillon annonce le déblocage de 5 milliards

Le Monde – 18- 22/10/08 – 08 544



Gageons que nous en reparlerons ici où nous sommes concernés à divers titres. En attendant il est bon de se familiariser un peu avec les données.

Les collectivités doivent présenter à la fin de l'année un budget équilibré ; or elles ont des problèmes à se faire prêter de l'argent.

Les 5 milliards seront distribués sous forme de prêts

AMF : « les 3 moteurs des finances locales sont en panne : le produit des impôts va baisser, la dotation générale versée par l'Etat est en baisse et les collectivités ont de plus en plus de mal à emprunter »

Intercommunalités : subissent le plafonnement de la taxe professionnelle (depuis 2006).

Départements : les droits de mutation qui représentent 12 % de leurs recettes de fonctionnement sont en baisse en 2008 (issus des transactions immobilières) et devraient le rester.

Pdt ADF : redoute un « effet de ciseaux ».

90% des dépenses sont subies et en hausse (allocations et prestations : APA, PCH, tutelles et RSA à venir) ; avec recettes fiscales en baisse.

Réforme des collectivités locales : nos éléments

08 561 : Le Monde – 09-24/10/08

Gazette communes - 13/10/09 & ASH – 17-24-31/10/08



On peut s'attendre à de nombreuses informations, et plutôt complexes. Alors autant se tenir au courant dès à présent d'une réforme qui nous concerne forcément de surcroît.

Réforme prévue pour début janvier

Installation le 22 octobre du « comité Ballardur »

Décret n° 08-1078 du 22/10/08, JO 23/10/08

Doit trouver un remède à l'enchevêtrement actuel.

- Clarification des compétences entre collectivités mais aussi entre l'Etat et les collectivités
- Simplification des structures.
- Ressources financières et éventuelle spécialisation fiscale éventuelle
- Taille des collectivités

Font partie des sujets de réflexion : rapport attendu pour le 1^{er} mars 2009

A noter : l'Unccas entend faire part au comité de ses positions pour que l'échelon communal et intercommunal conserve une marge de manœuvre en matière sociale (rapport Warsmann suggère de la confier intégralement aux Dpts)

Rapport d'information de

la Commission des lois de l'assemblée nationale

D'accord sur la nécessité de réduire le nb de collectivités mais suggèrent réorganisation à la carte sur la base du volontariat plutôt que pour la suppression pure et simple d'un échelon (Dpt)

Régions pourraient se regrouper entre elles ou fusionner avec les CG + création métropoles par fusion de CG avec intercommunalité quand celle-ci exerce un poids prépondérant au sein du Dpt, etc.

Favorable à la « spécialisation » des compétences : attribuer 80 % des compétences à UN niveau.

Par ex réserver aux Dpts l'action sociale. Avec insertion scolaire élèves handicapés & médecine scolaire (Etat), construction/entretien établissements médico-sociaux d'éducation spécialisée (Région)...

Plaide pour la fin des « financements croisés »

Rapport « Warsmann » – 1153

<http://www.assemblee-nationale>

Le Sénat annonce la mise en place d'une « mission temporaire sur organisation et évolution des collectivités territoriales »

Travaux rendus publics au printemps 2009

Révision générale des politiques publiques : nos éléments



Nous avons traité en leurs temps les propositions du conseil de modernisation des politiques publiques. Nous signalons ici leur analyse par l'Uniopss. A creuser éventuellement avec le document qu'elle y consacre. Avec les inquiétudes de l'INJEP nous allons vers du concret très concret... et cette révision semble nous concerner de plus en plus...

Commentaires de l'Uniopss

08 501 : ASH - 03/10/08 &

Union sociale – 10/08 n° 220 (hors série - 6,40 €)

Regrette le manque d'une concertation approfondie avec toutes les parties prenantes.

Les décideurs doivent avoir une vision globale avant toute prise de décision. Par ex on recentre le logement social sur les publics prioritaires : mais ce faisant ne nuit-on pas à la mixité sociale ?

L'Etat doit s'appuyer sur une analyse fine de la réalité sociale et agréger les différentes données.

Il doit se donner une vision prospective. Par ex on a créé des structures pour enfants & ados handicapés mais pas pour adultes : 4 000 jeunes adultes maintenant dans structures inadéquates et d'autres chez eux sans solution....

Demande que la concertation assocs / pouvoirs publics passe dans les faits et que les politiques de solidarité soient une priorité budgétaire.

Inquiétudes à l'INJEP

ASH - 03/10/08 – 08 509

INJEP réunit recherche, formation, édition, accueil de cadres associatifs plus l'Agence française du programme européen « Jeunesse en action »

Courrier ministère Santé : baisse de la dotation budgétaire allouée au personnel. Pourrait passer de 5,1 millions en 08 à 4,8 en 09 et 3,5 en 2010...

Le Collectif des personnels se dit « abasourdi »

L'établissement devrait supprimer 50 % des ETP d'ici à décembre 2009 (environ 40).

Des confirmations sont attendues....

Budget 2009 et financement sécurité sociale : quelques indicateurs

ASH – 03-10-17-2-314/10/08 – 08 494



Nous ne donnons ici que des indications, les principales mesures « nous » concernant ayant été traitées au fur et à mesure.

Budget présenté conseil des ministres du 26/09

Dossier dans les ASH du 10/10- pp. 15-35

Coup d'arrêt aux baisses d'impôt ; pas de mesure fiscale d'envergure pour les ménages.

Taxe de 1,1 % supplémentaire sur les revenus du capital pour financer RSA, révisions catégories bénéficiaires ATT et réformes c/ API & AAH.

Recentrage DSU communes les plus défavorisées.

Dépenses des ministères : presque tous en baisse.

Suppression de 30 600 emplois dans la fonction publique.

Plusieurs secteurs en alerte

Logement : l'USH déplore baisse sur crédits du logement social et « mainmise » sur les fonds du 1% (remplaceront crédits Etat pour ANRU & ANAH). Estime réduction totale à 800 millions.

Justice : budget en hausse de près 3 % mais les créations de postes ne suffiront pas au vu de « l'agrandissement du par cet des nouvelles missions prévues » (CGT)

Handicap : Unapei dénonce « politique confuse ».

50 000 nouvelles places annoncées (conférence) mais moyens des établissements en baisse (ne tiennent pas compte de l'inflation)... donc risque de moins bonne qualité d'accompagnement.

AAH : l'évaluation systématique des capacités professionnelles des demandeurs pourraient retreindre l'accès à la prestation... et pas de mesure pour rendre effective leur insertion pro....

C/ réforme DSU voir 1^{er} art. rubrique Société

A noter : l'UNAF s'inquiète d'une diminution de près de 30 % des crédits en faveur du soutien aux parents », alors que la réforme protection enfance met l'accent sur ces actions.....

Projet de loi financement sécurité sociale

Rapport commission des comptes sécurité sociale estime le déficit à 8,9 milliards en 2008 (contre 9,5 en 2007).

Rapport sur : www.securite-sociale.fr

Objectif du projet de loi : ramener déficit à 8,6 milliards en 2009 pour un équilibre en 2012

Poursuivre redressement branche maladie.

A noter pour les enfants handicapés développer action précoce, soutien scolarisation et prise d'autonomie et pour les adultes places d'accueil.

Développer l'effort en faveur des personnes âgées (déficit de 5,7 milliards contre 4,6 en 2007).

La branche familles excédentaire (400 millions) mais il y a urgence à développer l'offre de garde des jeunes enfants....

Présenté conseil ministres le 13/10, parlement le 28.
A noter un dossier sur ce projet dans les ASH du 24/10/08 – pp. 19-35

1° réactions

Alarmistes pour le secteur des personnes âgées.

Mitigées du côté des assoc familiales.

Côté handicap : « Ni pauvre ni soumis » regrette le « silence assourdissant » sur l'harmonisation entre régimes AAH et pensions d'invalidité. L'écart se creuse « entre personnes pauvres »

Des nouvelles du RSA

08 560 : ASH – 24&31/10/08 ; Gaz Com 03/11/08



Nous écrivons juste avant la commission mixte paritaire : nous en saurons donc davantage très bientôt. Mais la question des discriminations d'ores et déjà est à lire attentivement... et à suivre.

Adoption par le Parlement

Assemblée nationale le 8 et Sénat le 24 octobre.

Procédure d'urgence : une seule lecture donc et commissions mixte paritaire le 4 novembre.

L'entrée en vigueur du contrat unique d'insertion repoussée de 6 mois au 01/01/2010.

Il se substituera aux CAE & CIE. Le gouvernement argue de la nécessité de préparer le dispositif.

Le RSA sera généralisé le 1° juin 2009.

Création du fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes (voir dossier précarité).

Pour le calcul du RSA sera pris en compte l'ensemble des ressources du foyer et non plus seulement les revenus du travail.

Elargissement des dérogations (pour prolonger les CDD des bénéficiaires) aux personnes de plus de 50 ans et personnes handicapées.

Halde : le projet de loi comporte plusieurs dispositions à caractère discriminatoire

Saisie par le GISTI : les étrangers hors UE doivent « être titulaires depuis au moins 5 ans d'un titre de séjour autorisant à travailler » ; idem que pour le RMI qu'il est censé remplacer.

La Halde : discrimination fondée sur la nationalité entre ressortissants étrangers et entre Français et étrangers ; sur ce point « manque de justification objective et raisonnable »

Enfants étrangers : doivent être entrés dans le cadre regroupement familial pour être pris en compte au titre des droits d'un bénéficiaire étranger hors UE. La Halde opposée à cela (voir Etrangers)

Discrimination c/ l'âge : jeunes de moins de 25 ans sans enfants à charge exclus du RSA. Idem pour le RMI. Mais prestations différentes : le RSA est incitatif à l'emploi.

La Halde demande que soit faite une étude sur les conséquences de la condition d'âge (au regard des difficultés d'insertion pro des moins 25 ans).

Délib 2008-228 – www.halde.fr

Généraliser RSA et contrat unique d'insertion

Un guide de bonnes pratiques diffusé par l'ANSA.

S'appuie sur les retours d'expérience des CG.

www.solidarites-actives.com

Lutte contre les violences faites aux femmes : Mme Létard lance une campagne

de communication...

ASH – 03-24/10/08 – 08 505



Voilà : ça bouge, c'est dur à encaisser quand même et c'est à suivre.

« Ne laissez pas la violence s'installer. Réagissez ». Slogan de la campagne lancée le 2/10.

166 femmes décédées en 2007 (137 en 2006)

65 000 femmes et fillettes sont mutilées ou menacées de l'être

130 000 femmes victimes de viol en 05/06

1 femme sur 6 se plaint de pressions psychologiques au travail

Moins de 9 % des victimes portent plainte.

La campagne 2008 s'adresse aussi à l'auteur de violence et aux témoins

En 2009 elle sera ciblée sur les mariages forcés et les mutilations sexuelles.

Rappelle la plate-forme téléphonique 3919

et le site www.stop-violences-femmes.gouv.fr

... et diffuse ses instructions pour l'expérimentation de l'accueil familial des victimes

Circ. DGAS/SDFE/1A/DPSD 08-238 18/07/08 BO Santé

« 44 familles sont prêtes » : détaille modalités de ce mode d'accueil « rassurer par une présence chaleureuse », conditions liées à la structure employeur des familles, profil familles et coût.

A noter une circulaire qui fait le point sur les dispositifs d'hébergement pouvant être mobilisés en faveur des victimes

Circ. NSDFE/DPS/DGAS/DGALN 08-260 04/08

BO Santé-protection sociale n° 2008/9 du 15/10

Pauvreté, précarité, discriminations : nos éléments



L'évolution du tableau de bord sur la lutte contre la pauvreté, c'est à lire bien sûr. Et un fonds d'aide aux jeunes, ce ne peut être une mauvaise nouvelle mais les assoc vous le verrez révent de structurel...

Quant à l'Europe, elle propose et recommande...

M. Hirsch affine le tableau de bord permettant de mesurer l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté en 5 ans + réactions

ASH - 24/10/08 – 08 546

Tableau élaboré en début d'année : maintenant 11 sous-objectifs au lieu de 10.

Ajout : la lutte contre la pauvreté des jeunes

Modifications : lutte contre la pauvreté en emploi (au lieu de l'amélioration de la qualité de l'emploi) et contre l'exclusion bancaire (au lieu de surendettement).

Inchangés : lutte contre pauvreté monétaire, cumul difficultés, pauvreté enfants, pauvreté personnes âgées & favoriser accès emploi, logement, éducation / formation, soins.

L'objectif est désormais chiffré pour chacun des items. Ex. taux de sortants du système scolaire avec un faible niveau d'études doit diminuer de 10 %.

A noter : pour les jeunes

M. Hirsch annonce la création d'un fonds expérimental d'aide aux jeunes (10 millions).

Pour s'attaquer « à leurs pbs de revenus, d'emploi et de formation »

Ils sont très touchés par la pauvreté, trop âgés pour les allocations familiales et trop jeunes pour RMI.

Tableau de bord : taux de pauvreté chez les 18/25 ans est passé de 9 % en 03 à 21 % en 06.

Une avancée qui reste perfectible

ATD : satisfaite d'un outil « multidimensionnel » et demande la publication annuelle des données.

ONPES, ATD, FNARS... regrettent : l'indicateur central retenu est le taux de pauvreté « ancré dans le temps » soit 817 € corrigés de l'inflation.

Risque de biaiser les résultats.

Uniopss : aurait souhaité programmation sur intensité pauvreté, taux d'effort des bénéficiaires des aides logement et nb de ménages surendettés.

Le fonds d'aide aux jeunes ne paraît pas à la hauteur des besoins : « on annonce des dispositifs alors que la situation des 18/25 ans mériterait qu'on fasse une politique prioritaire » (FNARS)

Prime de Noel : annonce du 01/10/08

ASH - 03/10/08 – 08 523

M. Sarkozy : la prime 2008 sera portée à 220 € afin de compenser l'inflation et versée dès la fin du mois de novembre aux titulaires minima sociaux.

En 2007, 152,45 € et versée mi-décembre.

Volet bibliographique

Politique de lutte contre les discriminations

ASH - 10/10/08 – 08 517

Analyse l'émergence du concept de discrimination et les politiques menées.

Discriminations positives, stats ethniques, conception française de l'égalité....

Informations sociales 148 – 6,50 € - 01 45 65 52 52

Instances européennes

La Commission européenne propose

des principes communs sur l'inclusion sociale

ASH - 03/10/08 – 08 510

Communiqué IP/08/1448 du 3/10/08

Stratégies insuffisantes : le risque de pauvreté touche 16 % des adultes et 19 % des enfants UE

Propose une « approche intégrée » : moyens financiers et humains.

1. Assurer aide appropriée au revenu : travailler sur montant mais aussi sur modalités d'octroi

2. Garantir l'intégration sur le marché du travail : travail plus attrayant financièrement

3. Offrir un accès à des services de qualité : « personnalisés » (formation, accompagnement social)

A noter un rapport sur les services de garde d'enfants : accessibilité, disponibilité, coût, qualité... ces structures permettant d'éviter le risque de pauvreté en facilitant l'accès à l'emploi. La France n'est pas parmi les meilleurs.

Communiqué MEMO/08/592 du 3/10/08

Recommandations du Parlement européen

pour l'éradication de la pauvreté

ASH – 17/10/08 – 08 539

Rapport P6_PROV(09/10/08) 0467

Visent personnes exclues du marché du travail et travailleurs pauvres (qui sont 20 millions)

Salaire minimum : invite le Conseil de l'Europe à fixer un objectif de 60 % du revenu moyen et à le compléter avec des aides à l'inclusion sociale (8% des personnes en emploi vivent en dessous du seuil de pauvreté).

Rendre services de santé et services sociaux accessibles aux groupes vulnérables.

Réduire de 50% la pauvreté des enfants d'ici 2012

Mettre un terme au pb des sans-abri d'ici à 2015

chancellerie



Décidément quoi de mieux que la chancellerie pour parler des mineurs !! C'est un peu ce que nous inspire ce dossier... qui par ailleurs ne traite pas de la réforme de l'ordonnance 45... empressons-nous de le préciser. Dossier bien triste en vérité mais à lire néanmoins.

Report de l'examen du projet de loi pénitentiaire

ASH - 24/10/08 – 08 562

« Au premier trimestre 2009 » : réajustement du calendrier parlementaire suite à la crise financière

Autour de la prévention des suicides en prison

ASH - 17/10/08 – 08 530

Décret n° 2008-1040 du 09/10/08, J.O. 10/10/08

Le procureur de la République ne peut faire exécuter une peine d'emprisonnement ferme prononcée par le tribunal pour enfants qu'après s'être entretenu avec le mineur et lui avoir notifié la condamnation.

Mme Dati annonce : une « grille d'évaluation des risques suicidaires » spécifique aux mineurs va être élaborée.

L'OIP et les syndicats pénitentiaires dénoncent une prévention lacunaire

En 2003 le ministère s'était fixé une réduction du suicide en milieu pénitentiaire de 20 % en 5 ans (formation personnel) suite au rapport de M. Terra (www.sante.gouv.fr/htm/actu/terra/sommaire.htm).

Sur le long terme pourtant les suicides augmentent.

La CGT pénitentiaire : estime qu'il faut agir sur les conditions détention et enrayer la surpopulation.

Idem du côté de la FSU & du Synd. Magistrature.

La prévention du suicide des adolescents est jugée insuffisante : le ministère fait état d'un recul de 22 % entre 2002 et 2007.

FSU : l'incarcération devrait rester exceptionnelle ; l'idée d'un « jeu » (chantage pour obtenir quelque chose) lui paraît inacceptable. La prise de risque « vient colmater des souffrances non prises en compte » ; davantage auto-agressifs que les adultes.

Autour des soins en prison

ASH - 24/10/08 – 08 530

* Conditions de détention des personnes souffrant de troubles psychiques : la France à nouveau condamnée par la Cour européenne des droits de l'Homme

CEDH, 16/10/08, Renolde c/France, n° 5608/05

Un homme pris en charge par le service médico-psy régional et placé en cellule disciplinaire pour 45 j s'était suicidé après 15 j (2000).

Efforts indéniables mais plusieurs négligences.

Manquement à l'obligation de protéger « le droit à la vie » (art. 2 Convention) + sanction sans « prise en compte de l'état psychique », traitement et peine inhumains et dégradants (art.3)

En 2006 il y avait eu sanction pour un maintien en détention sans encadrement médical approprié.

* L'Académie de médecine réclame en urgence une concertation

La loi vise à garantir aux détenus une continuité des soins équivalentes à celles de l'ensemble de la population. Or « le statut de détenu prime toujours sur celui de malade »

Demande l'application de la loi de 1994, une révision de la formation des experts psy et la création d'un statut du « médecin pénitentiaire »

Le ministère de l'Education nationale apporte un complément d'information sur la mesure d'activité de jour

Note service 2008-131, 02/10/08, BOEN 38 (09/10)

Nouvelles en provenance et autour de la

Issue loi prévention délinquance : alternative ou complémentarité aux mesures éducatives judiciaires (milieu ouvert ou placement) par « participation à activités d'insertion professionnelle ou scolaire »

Doit être compatible avec poursuite scolarité ou réintégration dans un parcours de formation.

Si mineur scolarisé : convention individuelle (EN / PJJ / services responsables mise en œuvre)

Mineurs soumis obligation scolaire : convention aussi (peut prévoir retour à la scolarité)

Mineurs plus 16 ans : peut être inscrit dans un établissement ou concertation avec ML organisée.

Cri d'alarme contre l'abandon par la PJJ de son activité au civil

ASH - 31/10/08 – 08 578

SNPES / PJJ-FSU / CGT-PJJ / SNU-CLIAS

Dans le « projet stratégique national 08-11 » est prévu un « recentrage » dans l'optique d'une clarification des rôles entre missions de l'Etat et des CG. Directeur PJJ : « la justice n'a pas vocation à se substituer au CG ».

Les juges des enfants confient déjà en majorité des mesures pénales à la PJJ mais souhaitent conserver une souplesse dans le choix du service.

Les mesures éducatives non mises en œuvre par la PJJ augmentent d'autant la liste de mesures en attente à l'ASE.

Voir en Logement une expérimentation
Sur l'hébergement des « sortants de prison »

Comment rendre la prison (enfin) utile ?

ASH - 03/10/08 – 08 516

C'est le titre d'un rapport de l'Institut Montaigne qui foisonne d'analyses et de propositions.

Bien fait www.institutmontaigne.org

En bref et en octobre

ASH – 17-24/10/08 – 08 556

Annonce de Mme Dati : extension de l'expérimentation du placement sous surveillance électronique des détenus à qui il reste au plus 4 mois d'emprisonnement à exécuter.

Assoc juges application des peines : trouve l'annonce prématurée avant l'examen de la loi pénitentiaire.

FSU pénitentiaire : pas de bilan du début de l'expérimentation et pas de moyens sup.....

ASH - 03/10/08 – 08 511

Les règles d'accès des administrations au fichier des auteurs d'infractions sexuelles sont précisées

Décret n° 2008-1023, 06/10/08, J.O. 07/10/08

Préfets ou agents de préfectures habilités

DRH Education nationale

Direction PJJ

Direction administration pénitentiaire

DDASS

Direction jeunesse et éducation populaire

Le service d'assistance au recouvrement des victimes d'infractions pénale est installé

Suite loi 01/07/08 créant de nouveaux droits pour les victimes : aide du SARVI possible depuis 01/10.

A noter : dispositif identique pour les personnes dont le véhicule a été volontairement incendié. Jusqu'à 4 000 € si impossibilité d'obtenir réparation suffisante (assurance..) et si ressources ≤ 1 992 €.

ASH - 17/10/08 – 08 543

Mme Dati installe un comité de réflexion pour remettre à plat l'ensemble du droit pénal

Pour plus de cohérence et lisibilité : clarifier et simplifier les outils pour lutter contre récidive et délinquance ; renforcer et harmoniser les droits de la défense et aller plus loin dans la prise en compte des droits des victimes.

Et une proposition de loi a été votée en 1° lecture prévoyant de nouvelles simplifications du droit

Edvige suite.....

ASH – 10-31/10/08 – 08 506



La ligne de fracture entre les tenants d'Edvige et les opposants est toujours là, c'est à suivre quand même bien sûr et nous le ferons.

Le remplaçant du fichier Edvige n'apaise pas les inquiétudes de la défenseure des enfants.

Déjà hostile « à l'inscription de mineurs à des fins uniquement administratives et pour des actes reposant sur une seule éventualité »

Nouvel avis le 2/10 : le nouveau texte lui apparaît « encore en contradiction avec les exigences de la CIDE : protection vie privée, droit d'accès et d'opposition aux données »

La possibilité de données sur « origines raciales ou ethniques (...) » ne paraît pas conforme au principe de notre droit républicain »

Possibilité de fichier mineurs « susceptibles de présenter un risque d'atteinte à la sécurité publique » : dénonce le flou de cette notion « risques d'appréciation très subjectives »

Durée de conservation : si données prolongées jusqu'à 21 ans elles risquent d'être conservées comme pour les adultes ?...

Réitère sa demande de rendre effectif pour parents et mineurs « le droit à l'info sur les données conservées et leur plein accès à une possible opposition ou rectification »

Et que soit diffusées aux familles et professionnels de l'enfance des précisions sur les fichiers dans lesquels peuvent figurer des mineurs.

Les avis sur www.defenseuredesenfants.fr

Le Conseil d'Etat a rejeté la demande suspension du décret initial puisque le gouvernement a décidé de le remplacer (donc pas d'urgence) – 29/10

Dossier étrangers



La Halde et les mineurs entrés en France au titre du regroupement familial. C'est à lire. Et la même instance valide l'exclusion des cours par l'ANAEM d'une femme voilée : comme ce débat complexe s'invite souvent dans votre exercice professionnel, versez donc cette pièce au dossier. Sans oublier les centres de rétention, lisez les infos sur la régularisation des travailleurs sans papiers.

Décret sur les centres de rétention... suite

Le Monde – 04-07-24/10&01/11/08 – 08 493

ASH – 10-17-31/10/08 – 08 493

La Cimade après AG extraordinaire le 4/10 : « déterminée à poursuivre son action de défense des étrangers en rétention » mais demande à M. Hortefeux de modifier le décret du 22/08 et de récrire l'appel d'offres. Refuse le morcellement.

Entend rechercher avec assoc et ONG les conditions pour « une mission nationale cohérente assumée conjointement ».

5 autres opérateurs ont répondu : FDTA, Forum Réfugiés (estime avoir reçu garanties suffisantes du ministère), Assfam, Ordre de Malte et un collectif « Respect », plus inattendu.

Ont refusé : Secours catholique, Croix-Rouge & Adoma

Le 13/10 saisine du tribunal administratif Paris par 5 organisations sur l'appel d'offres

Elles pointent des irrégularités : le 04/10 le tribunal « gèle » l'appel d'offres jusqu'au 31/10.

Le 30/10 le tribunal annule l'appel d'offres : mauvaise évaluation du marché et des critères juridiques ; « minimum de connaissances juridiques » demandé (droit étrangers complexe).

Ministère : va en engager « immédiatement un nouveau »

Recours contre le Conseil d'Etat déposé le 23/10

Cimade avec assoc. Contre intervention d'une seule « personne morale » par centre.

A noter : tribune de Mme Eva Joly dans Le Monde daté du 7/10 dont nous retenons cette phrase « il arrive un moment où le dispositif ne peut plus être durci sans trahir ce que nous sommes »

Et aussi : une alerte du réseau Migreurop sur les premiers effets de la « directive retour ». appel « pour exiger un droit de regard » sur les lieux d'enfermement pour les étrangers ;

Prestations familiales et mineurs étrangers : la HALDE continue de réclamer une réforme

ASH - 03/10/08 – 08 498

Délib 08-179 + annexe sur www.halde.fr

Prestations familiales refusées au motif d'une entrée irrégulière de l'enfant sur le territoire : la Halde demande que seule la régularité du séjour des parents soit exigée (déjà fait dans 8 délib.).

Et elle dénonce publiquement le ministère de la Santé pour non-exécution de recommandations : rapport envoyé JO pour publication

Contraire à plusieurs textes et notamment la CIDE

Intégration : la HALDE juge qu'il n'est pas discriminatoire de refuser les femmes intégralement voilées en cours de français

ASH - 17/10/08 – 08 536

Délib 08-193 du 15/09/08 - www.halde.fr

Suite à demande d'avis de l'ANAEM qui renvoie une femme en burqa des cours du CAI.

La Halde valide l'exclusion : motifs pédagogiques (pouvoir regarder le visage en cours de langue) et d'ordre public. « La burqa porte une signification de soumission de la femme qui dépasse sa portée religieuse et pourrait être considérée comme portant atteinte aux valeurs républicaines présidant à la démarche d'intégration de ces enseignements »

S'appuie entre autres sur jurisprudence Conseil d'Etat : le 27 juin 2008 refus d'acquisition de la nationalité française à une femme portant la burqa pour « défaut d'assimilation ».

Les personnes ainsi exclues s'exposeront à un refus de titre de séjour (CAI obligatoire)

Régularisations des travailleurs sans papiers

Le Monde – 29/09 & 08/10/08 – 08 502

Le 25/09, la CGT annonce plus de 1 000 régularisations en 6 mois sur les 1 700 dossiers déposés dans les préfectures d'Ile-de-France.

Ministère « pas grand-chose. Pas comme une régularisation massive »... M. Fillon en avait annoncé à plusieurs reprises « quelques centaines ».

Encore 350 grévistes ; le mouvement concerne aussi l'intérim : mais seuls 9 intérimaires régularisés ;

Conditions régularisation: 5 ans de présence sur le territoire et 12 mois de travail en continu dans la même société avec promesse CDD 1 an ou CDI. Très défavorables aux intérimaires. Discussions en cours entre grandes enseignes et gouvernement

Asile à la frontière : l'Anafé dénonce un leurre

ASH - 03/10/08 – 08 508

Nouveau rapport alors qu'est intervenue une réforme prévoyant un recours suspensif en cas de refus d'entrée sur le territoire au titre de l'asile.

L'objectif de cette procédure est de vérifier que la requête n'est pas « manifestement infondée » ; entretien avec l'OFPRA, en théorie superficiel.

Mais en pratique mené de façon équivalente à celui qui est pratiqué sur le territoire.

Recours : requête complexe et délai trop court.

La Cour européenne droits de l'homme saisie par l'Anafé a ordonné à plusieurs reprises « de ne pas renvoyer la personne » avant qu'elle n'ait statué.

L'Anafé dénonce: non-respect du « jour franc », difficultés d'accès à l'interprétariat et assistance insuffisante aux mineurs isolés.

Europe

Les 27 adoptent formellement le pacte européen sur l'immigration et l'asile

ASH – 24/10/08 – 08 549

Pas de valeur contraignante – www.ue2008.fr

Mal reçu par les assoc de la CFDA et Amnesty

Commission européenne

ASH – 17/10/08 – 08 538

1. Détaille son « approche globale » en matière des migrations... – COM 611 du 08/10/08

Migrations vues comme forces positives pour le développement : changement ; nécessaire travailler avec pays tiers (reconnaissance diplômes, transferts allocations, inclusion sociale migrants...)

2. ...et propose des pistes pour renforcer les politiques d'intégration des ressortissants des pays tiers Com IP/1473 & MEMO 612 du 08/10/08

Participation insuffisante des immigrants à la vie politique, sociale et culturelle ; il faut développer dialogues interculturels et interreligieux.

3. Adopte un rapport sur le regroupement familial - COM 610 du 08/10/08

Sur l'application de la directive 2003 : demande de ne pas imposer conditions trop drastiques (logement et ressources...) ; juge CAI français avec cours obligatoires « discutable » (accessibilité des cours, organisation...) ; il faut motiver des refus dont les raisons doivent être proportionnées.

A savoir en octobre

ASH – 03/10/08 – 08 522

* Violation par la France du droit communautaire au séjour

Plusieurs assoc (dont Cimade et GISTI) ont saisi le commissaire européen ; notamment pour les minorités telles que les Roms.

Les « aides au retour humanitaire » leur paraissent de « véritables expulsions collectives »

* Validation du pacte sur l'immigration et l'asile

Le 25/09 par les ministres de l'Intérieur et de l'immigration : adoption formelle les 15-16/10

ASH – 17/10/08 – 08 537

Ratification accord franco-roumain du 01/02/07

C/ rapatriement mineurs isolés – cf. n° 09/8

FDTA appelle les parlementaires à y faire échec

La défenseure des enfants : « renoncement aux principes fondamentaux de la protection de l'enfance en France, en contradiction avec notre propre loi et avec la CIDE. »

Elle indique avoir saisi les ministres de la Justice et des Affaires étrangères de ce pb

ASH – 24/10/08 – 08 558

Romeurope dresse la longue liste des obstacles aux droits sociaux des Roms migrants.

En matière de séjour, d'ouverture CMU et AME, domiciliation, scolarité.- www.romeurope.org

ASH – 31/10/08 – 08 573

FDTA dénonce les coupes drastiques du budget 2009 pour l'accueil des migrants

Disparition 9 plateformes d'accueil en province, hébergement d'urgence en baisse, pertes d'emploi (fusion ANAEM / une partie ACSE)....



Le MP 4 pour « faire exister la parole des professionnels »

ASH – 03-10/10/08 – 08 491



Voilà, c'est à suivre : cela peut donner des prises de position qui vous intéressent.

Les 4 & 5 octobre à Paris, intervenants sociaux, (et associatifs ou syndicaux) pour constituer le « Mouvement pour une parole politique des professionnels du champ social »

Entretien avec M. Chobeaux, animateur CPO
Parvenir à ce que cette parole existe. Ne pas laisser le social « aux seuls gestionnaires, responsables politiques ou représentants d'usagers ». Les travailleurs sociaux ont légitimité à intervenir sur conception et mise en œuvre des politiques sociales. Sur la ligne de la solidarité et de l'action collective.

Résurgence du mouvement « 789- Vers les états généraux du social » de 2004 ?

S'inscrit dans la suite de 789 mais veut reprendre à son compte toutes les mobilisations du secteur.

Ce thème de la résistance, n'est-ce pas nostalgique des années 70 alors que le contexte a changé ?

C'est résister à une certaine vision du social comme variable d'ajustement au service de l'économique.

Bien sûr la société a changé : consumériste et individualiste mais les réponses individualisées ne suffisent pas (cf. intérêt croissant pour l'ISIC...).

Qu'attendez-vous de ce rassemblement ?

Rien n'est fixé à l'avance : échanger, faire « état des lieux » et décider d'un mode d'action collective.

Nous attendons environ 200 personnes.

Contact : mp4champsocial@gmail.com

A noter : 130 participants et nouveau RdV 29/11

Uniopss : « un conseil de prospective pour participer au débat public »

ASH – 24/10/08 – 08 551



La place des associations dans le débat public est à peaufiner. C'est donc une information intéressante. A suivre avec leurs publications mais déjà les sujets de réflexion énumérés sont l'occasion de voir où l'on en est soi-même face à ces questions. Informés ou pas ? C'est important.

Conseil installé le 16 octobre

Entretien avec M. Balmay, Pdt de l'Uniopss

Besoin de mieux observer évolutions et réformes en cours : faciliter la réflexion des adhérents et participer davantage au

dialogue civil.

Composé de 11 membres : économistes, socio, praticiens, IGAS, professionnels de terrain...

Sujets de réflexion : financement protection sociale, place de la solidarité publique, répartition entre responsabilité individuelle et collective, place du non-lucratif dans le secteur social...

Les résultats ont vocation à être publiés.

Ces communications seront donc plus politiques que techniques ?

L'Uniopss le fait déjà, par ex sur l'ordonnance 45.

Nous voulons favoriser une réflexion sur le long terme : des études existent mais peu concernent le secteur associatif.

Articuler doctrine et concret pour comprendre la signification des orientations prises.

Ce conseil n'a pas vocation à être un lieu d'alerte.

Mais nous espérons « combattre des résistances culturelles » : le regard sur la pauvreté par ex doit évoluer (comme est en train de changer celui sur le handicap).

« Tous les pays européens tendent vers un modèle libéral de travail social »

ASH – 24/10/08 – 08 554



Un gros travail mais franchement il nous séduit. Nous aimons toujours les comparaisons vous le savez. Voilà, lisez... et achetez pourquoi pas ? Et ce ne sera pas la première fois que vous verrez l'accent mis sur la nécessité de développer la recherche en travail social.

Entretien avec M. Jovelin, sociologue

Coordonateur de Histoire du travail social en Europe (évolution dans 17 pays)

Plusieurs modèles de travail social en Europe.

Modèle libéral : chacun cotise en fonction de ses moyens, l'Etat assure un minimum aux plus démunis et les travailleurs sociaux misent sur la responsabilité individuelle. (Angleterre par ex.)

Modèle conservateur-corporatiste : protection sociale assurée par les cotisations de ceux qui travaillent et vue comme expression de la solidarité ; toutes les formes de travail social cohabitent : individuel, communautaire... en Angleterre surtout intervention sociale individualisée (France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Autriche).

Modèle social-démocrate : taux d'imposition élevé assure un niveau élevé de prestations. Accès à des droits fondamentaux garantis par la Constitution sur une base universelle ; le travail social a une visée préventive (Pays scandinaves).

Modèle dit « rudimentaire » : les personnes en difficultés doivent compter sur les réseaux familiaux et informels et les travailleurs salariés ont des avantages sociaux. En Italie 75 % des personnes âgées et handicapées reçoivent de l'aide uniquement de la famille... idem garde des enfants etc. Réponse dans la proximité et non dans les dispositifs (Pays méditerranéens).

Ces différents modèles subissent-ils des évolutions similaires ?

La crise de l'Etat providence bouscule les anciens systèmes : de plus en plus gestionnaires ils tendent vers le modèle libéral anglais.

Travailleurs sociaux doivent jongler entre restrictions des aides et exigences de qualité.

En France la loi 2002-2 met l'utilisateur au centre et marque une inflexion libérale : attention portée au contrôle et aux résultats.

Que peut-on apprendre des autres pays européens ?

La manière dont ils évaluent le travail social : la France est en retard là-dessus ; s'est réfugiée dans l'idée que l'on ne peut évaluer la relation d'aide ; alors on manque souvent de

critères.

« Réfléchir à la mise en place d'indicateurs, c'est construire le travail social de demain »

Peut-on parler d'une spécificité française en matière de travail social ?

Oui. Multiplication des métiers. Ailleurs principalement assistants sociaux et éducateurs sociaux ou spécialisés. Existente aussi des animateurs mais en France « conglomérat » de professions regroupés sous l'appellation « intervention sociale »

Oui. profusion de diplômes. Au-delà des 4 grandes filières (éducative, sociale, animation et aide à domicile) il y a des formations dépendant de ministères (justice, EN), des diplômes liés aux fonctions d'encadrement et quelques formations universitaires.

Ailleurs, parfois toutes les formations dispensées à l'université (Italie, Islande, Suède...) ; ou dans des universités des métiers comme aux Pays-Bas. La France « a fait le choix de d'études purement professionnelles. Mais gagnerait à suivre l'exemple de ces pays. »

Pourquoi ?

Au-delà de la mobilité européenne des étudiants, « la théorie est nécessaire en tant qu'aide à la décision des praticiens » : enseignement de la théorie insuffisant en France (surtout psy). Du coup on a l'impression que les universitaires pensent à la place des travailleurs sociaux.

En Finlande le travail social est une discipline à part entière, à l'université, ce qui a permis le développement de la recherche. Mais cela existe aussi en Suède, en Allemagne, en Angleterre... : environ 40 doctorats en travail social en Europe et plus de 70 aux USA sans compter le Canada.

Il est temps de considérer le travail social « comme un espace qui produirait des savoirs de l'intervention professionnelle dans le cadre d'une discipline autonome »

Le rattacher à l'université serait une manière de relever le niveau des futurs professionnels et de financer des labos. En France on encourage les centres de formation à faire de la recherche mais on ne budgétise pas de postes de chercheurs.....

La chaire du CNAM est une bonne idée mais il faut aller plus loin. Des « Hautes Ecoles », avec des labos (comme en Suisse, Pays-Bas, Belgique) ?

Histoire du travail social en Europe –

Coord. M. E. Jovelin - Ed. Vuibert – 28 €

Les « incasables » obligent à sortir de la logique institutionnelle

ASH - 10/10/08 – 08 504



On ne peut qu'être frappés de la similitude des préconisations d'un bout à l'autre de l'échiquier du social : personnaliser, adapter. C'est intéressant que l'on doive sortir de la stricte observation des parcours et aller dans celle des ressentis pour dégager des clefs. Instructif.

Cette notion « d'incasabilité » est utilisée depuis 20 ans : désigne des jeunes moins « asociaux » que « hors des lieux du travail social » et ballottés.

Une étude de M. Barreyre (sociologue) est sélectionnée suite à un appel d'offres de l'ONED. Cofinancée par les CG Val-d'Oise et Val-de-Marne.

Les travaux récents se focalisent sur l'articulation entre ressources personnelles du jeune, contexte de vie et contexte des institutions. Mais pas de spécificité dégagée.

Hypothèse de l'étude : ce qui est déterminant c'est plutôt le sens donné aux faits par les différents acteurs que les faits eux-mêmes ; manque de lecture commune (étanchéité sanitaire /

social).

Mise en regard des parcours de ces jeunes, des réponses professionnelle et de l'interprétation par jeunes/familles & professionnels de la situation.

80 jeunes recensés dans les 2 Dpts (soit 2,2 % des prises en charge ASE) : chiffre peu élevé mais situations très graves.

40 % sont des filles, et la plupart ont 15/17 ans.

76 ont connu des « événements traumatiques graves », et parfois longs délais entre les faits et l'intervention publique.

Au moment de l'enquête, 28 sont sortis de l'ASE, le plus souvent par défaut de solution et parmi ceux relevant d'une institution 21 en famille d'accueil, 8 dans structure sanitaire, les autres lieux de vie...

Il n'y a pas de parcours type.

Dans 50 % des cas 1° mesure ASE avant 10 ans : signalement par maternité, PMI, école... le recours direct au placement n'étant pas exceptionnel (alors qu'il est en principe de dernier ressort).

Prises en charge plutôt courtes et répétées : indique solutions « par défaut ».

50 % ont fait l'objet d'orientations vers le médico-social : ITEP... mais cela ne résout pas tout ; mal accepté par la famille souvent ... ou par les équipes (peur des pbs psy).

Prise en charge psychiatrie très fréquente : + 50 %

Parcours scolaire chaotique : 60 % déscolarisés au moment de l'étude.

L'étude s'est penchée sur les manifestations ayant entraîné des ruptures dans la prise en charge.

Agressivité : peut s'interpréter au regard du vécu et de ce qui renvoie à une situation antérieure (clash à des dates anniversaires par ex.).

Ou réactionnels ou « pratiques d'échappement de l'institution » : échapper à ces espaces « ne traitant pas une souffrance initiale »

L'incasabilité est un cumul de réalités complexes en lien entre elles : complexité dans travail institutionnel, situation familiale, histoire, présent...

Souvent liée à une « non-lecture de la souffrance initiale et de son développement » dans le parcours.

Les professionnels doivent travailler « sur la question du sens » du parcours. Il faut lutter contre la déperdition d'information due au turn-over, charge de travail... on travaille sur le présent et souvent dans l'urgence.

Il faut travailler sur la cohérence : lutter contre pbs d'organisation, différences dans les points de vue, difficultés à trouver dans un territoire donné...

1° préconisation : construire un « réseau territorialisé » de ressources sanitaires et sociales reposant sur l'évaluation commune de la situation.

Suppose de renoncer à « une structure idéale ou un secteur idéal » pour ces jeunes. Quelle que soit l'entrée (ASE ou MDPH...) « cesser de raisonner par filière » et aller vers « plans personnalisés »

2° préconisation : traiter la souffrance en même temps que l'on intervient en protection immédiate. Sinon c'est le formatage, « dressages comportementaux » inefficaces là.

L'ONED abordera ces questions dans son séminaire annuel (décembre).

Rejoint 3 de ses axes de travail : « accompagnement à la sortie de placement, évaluation et articulation des services »

Une souffrance maltraitée – parcours et situations de vie des jeunes dits « incasables »

Sur demande à l'ONED : 01 58 14 22 50

La participation des usagers à l'épreuve de la démocratie

ASH - 10/10/08 – 08 513



Vous savez que nous aimons : et tout particulièrement cette capacité à réfléchir

sans perdre de vue le concret ; toujours des citations dont nous pensons qu'elles peuvent vous être bien utiles. Ne vous privez donc pas de cette lecture.

Par M. Saül Karz, philosophe, sociologue et consultant suite à un article traité en septembre sur la participation des usagers à l'évaluation.

« Le lien entre participation des usagers et démocratie n'est nullement gagné d'avance »

La participation résulte d'une prescription légale et on peut s'y conformer avec quelques énoncés convenus (règlement intérieur...). De cette façon, a minima elle ne modifie pas automatiquement les pratiques et peut même confirmer l'existant.

De cette façon même si personne ne se passionne elle fonctionne tout de même.

La participation est toujours en construction, jamais définitivement acquise ni évidente. Ni « vraie » ni « fausse » mais multiple. De même que la démocratie est une posture, et non un état acquis.

C'est plus complexe si on articule la question de la participation à celle de la démocratie.

Mettre l'utilisateur au centre « suppose de passer en revue les places de tous les intervenants et leur manière de les occuper ».

Soit ces places sont tenues pour naturelles et on reste dans des modalités a minima, soit on accepte leur mise à plat et on va vers des aménagements difficiles : seule condition pour des innovations.

Une participation est initiée du haut vers le bas : organisation, circuits de consultation...

L'autre va du bas vers le haut : pas toujours reconnue en tant que participation c'est celle que pratiquent les usagers en dehors des cadres établis.

Parole et/ silence, comportements, absences et/ou revendications... Ne pas se précipiter pour qualifier de « désintéressé » un manque d'adhésion aux « canons conventionnels » !!

Il faut examiner ce qu'on leur propose et ne pas décréter des comportements « peu constructifs » parce qu'on n'arrive pas à les déchiffrer...

Beaucoup dépend de la capacité ou non des pros à se « déprendre de leur cadre habituel »

Ne pas tout supporter mais travailler avec ce qui se présente au lieu de regretter ce qui devrait être.

Laisser cohabiter indispensables participations informelle et instituée en réglant les tensions.

Les orientations démocratiques sont à l'œuvre si les échanges portent sur le sens des mesures prises.

Est-ce faisable avec les populations suivies dans le secteur social et médico-social ? question un peu piégée car incompréhensions, narcissisme et troubles mentaux... se retrouvent partout !!

En ce qui concerne notre champ il faut travailler sur les représentations : « personne n'est réductible aux catégories » Faire ce travail libère de l'espace /et on découvre des compétences./

Passer de la prise en charge des personnes à la prise en compte des sujets : suppose le concours de l'utilisateur, subjectivité, et le concours collectif de groupes (capacité d'entraide, etc.).

« Amenuiser la dépendance des personnes dépendantes vis-à-vis de ceux qui leur veulent du bien » : ne pas chercher la fusion des points de vue usagers / travailleurs sociaux... convergences et divergences doivent cohabiter.

Pour ce faire il faut un travail clinique transdisciplinaire : dimensions subjectives sont indissociables des enjeux sociaux.

Démocratique : une participation permettant aux usagers de s'engager dans un cadre institutionnel, et aux praticiens de vivre dans des institutions respirables. (S')Autoriser « questionnements aussi argumentés que possible »

« Les modalités de participation minorent ou majorent les effets » de l'éducatif.

Contact : saul.karsz@wanadoo.fr

Expériences, points de vue, éléments repérés



Nous vous recommandons de parcourir ce dossier car ce mois-ci on y retrouve beaucoup de sujets du secteur : innovation, évaluation, nouvelle gouvernance, délitement social... et il y a des belles formules, des mots-clés. Formateur.

Protection de l'enfance - Soutien à la parentalité : travailler autrement avec les parents en difficulté.

ASH - 17/10/08 – pp. 31-34 - 08 534

Présentation de différentes initiatives : accueils de jours, organisation de temps de vie collectifs, placement avec hébergement modulé (mais formalisé) entre domicile et institution...

Ce qui revient : la souplesse, le faire avec, le concret, l'intervention à domicile, le principe d'une alliance avec les parents, voire d'une empathie ; innover pour sauvegarder tout ce qui peut l'être. On ne contrôle pas, on accompagne, on reconnaît des compétences, on implique les parents dans tout ce que l'on pose pour leurs enfants.

Les associations, acteurs d'utilité publique ou opérateurs de services publics ?

ASH - 17/10/08 – pp. 29-30 - 08 535

Par le Directeur de l'APF

Nouvelle gouvernance : passer d'une culture de moyens à une culture de résultats, être plus performants, mais aussi passer d'une logique de structure à une logique de parcours de la personne accompagnée (résulte entre autres de l'affirmation de droits individuels – lois 2002, 2005...).

L'Etat veut regrouper le sanitaire et le social (ARS) : intéressant mais il faut reconnaître les spécificités des 2 approches (reconnaissance de l'expertise du médico-social). Les usagers doivent participer à la gouvernance des ARS.

Enjeux économiques des CPOM, GCSMS... : « risque de passer d'une standardisation des coûts à une standardisation des réponses ». Poursuivre l'amélioration qualitative passe par le projet associatif (définir stratégie).

Positionnement entre le privé (concurrence) et l'action publique (fonctions régaliennes).

« Rendre aux usagers l'usage de soi »

ASH - 24/10/08 – 08 553

Par M. Cervera, Pdt du Réseau national des communautés éducatives

« Des pans de société cassent » ; les travailleurs sociaux doivent accueillir de plus en plus des usagers qui ont été insérés avant de basculer dans l'exclusion.

« L'utilisateur des services sociaux est un expert de sa souffrance sociale. Et malgré cette expertise il est en position de faiblesse extrême »

Le travailleur social doit s'appuyer là-dessus avec l'hypothèse : l'utilisateur « a internalisé le modèle mais distorsion (...) amplifiée par une interrelation complexe » (milieu de travail, chômage...)

« L'offre doit se faire dans ce dénouage permettant au chômeur de dire ce qu'il a pu faire du temps de son travail... »

Sortir des clivages pour aborder « l'utilisateur global »

Contact : gilles.cervera@voila.fr

Evaluation : l'APF engagée dans une démarche continue d'amélioration de la qualité

ASH - 24/10/08 – 08 555

En 1997 décision de lancer son réseau (440 établissements) dans une dynamique d'amélioration des prestations (éviter standardisation des pratiques) et lancement d'une démarche de co-construction.

Sites pilotes expérimentent une méthodologie d'amélioration de la qualité et la rodent. Questionnements débattus et mutualisés au sein d'une direction « qualité ». Les professionnels « se sont aperçus que c'est leur outil de travail qu'ils étaient en train d'améliorer ». En 10 ans plus de 50% des 440 établissements sont entrés dans cette dynamique. Ainsi, les recommandations de l'ANESM « pas perçues comme des diktats mais comme des repères ». « La qualité est un chantier qui doit rester permanent »

Professions sociales et établissements



Nous aimons que les assoc's représentatives des grandes professions du social s'unissent. Et puis d'autres choses bien sûr, à connaître.. ou creuser en fonction de vos intérêts du moment.

Les associations professionnelles s'unissent

ASH - 17/10/08 – 08 533

ANAS, France ESF, FNEJE, Objectif ONES se sont réunies une première fois le 13/06 et ont décidé d'initier un travail en commun.

Créer un espace d'expression pour les professionnels
Développer une « posture de veille et de vigilance »
Coordonner et mettre en œuvre des initiatives sur des questions intéressant l'ensemble des professionnels.
« Parole à la fois convergente (...) et spécifique »

Dans un premier temps elles tâchent d'obtenir la reconnaissance de leurs diplômes au niveau L (« bachelor ») dans la nomenclature LMD (appartenance au niveau III reconnue de fait dans le décret de gratification de stagiaires).

Large mobilisation pour le pouvoir d'achat... pour quels résultats ?

ASH - 03/10/08 – 08 500

De 6 à 8 000 manifestants à Paris et des manifestations à Lyon, Bordeaux... le 30/09/08 à l'appel des syndicats des BASS & BAD.

Employeurs : la Fegapei appelle les assoc's à se mobiliser ; faire « pression sur le gouvernement » au moment vote budgets Etat et sécurité sociale.

« Rend d'autant plus urgente la révision CCNT 66 »
SOP, Snasea & Fegapei travaillent à une proposition commune de fonte pour une présentation aux syndicats début novembre.

Mais l'intersyndicale avait conditionné sa participation aux négociations majorant la valeur du point de 2,15 %. Loin d'être acquis....

Nous vous signalons en octobre

ASH - 10/10/08 – 08 515

* Médiation sociale : l'idée d'une professionnalisation fait son chemin mais la reconnaissance reste à conquérir

Entretiens menés en 05/06 par le Centre d'études de l'emploi : grande variété des formes de travail.

Conditions nécessaires à la professionnalisation.

1° Synthèses Infos DARES 41.1

www.travail-solidarite.gouv.fr

* Les CPOM des établissements et services sociaux et médico-sociaux – Cahiers Uniopss n° 20 – 38 €

Outil de mise en œuvre de la pluri annualité budgétaire mais d'un maniement difficile.

Eclairages de l'Uniopss.

ASH - 17/10/08 – 08 545

Préparer le DEAVS par la VAE

3 400 délivrés en 2006 : analyse détaillée sur candidats, motivation, et suites données.

DREES– Etudes & Résultats 658- www.sante.gouv.fr

Nos éléments sur le handicap



Une présentation du fameux projet Handeco dont on parle depuis longtemps. Notons que les associations sont très mobilisées en ce moment sur le projet de loi Hôpital territoire santé que nous traitons de très loin. Ceci pouvant expliquer en partie un dossier moins important que d'habitude.

A propos de l'association Handeco

Un entretien avec M. Ramos, chargé de l'accès à l'emploi des personnes handicapées à la Fegapei

ASH - 31/10/08 – 08 576

Le projet Handeco vise à favoriser le partenariat entre des entreprises et des ESAT etc. Sécuriser les ESAT dans leur gestion et développer l'emploi des personnes handicapées dans le milieu ordinaire.

Réunit Fegapei, APAJH, APF et réseau GESAT + les pouvoirs publics et de grandes entreprises.

A été élaborée une plateforme technique qui doit devenir un centre national d'appui et ressources pour ESAT etc. et pour les entreprises.

3 services opérationnels en phase de démarrage : interface de gestion d'appels d'offres, formation (catalogue exhaustif), mutualisation des achats,

3 autres prévus : veille technologique (évaluer besoins du marché et développer compétences), participation des établissements à l'événementiel, et réflexion sur la mobilité professionnelle.

Handeco sera lancée officiellement le 5/12 ?

Nous présenterons concept et site Internet et en appellerons les entreprises à nous rejoindre.

En 2009, les 1° service se mettront en marche : ouvrir l'outil à tous les employeurs à la semaine pour l'emploi des personnes handicapées (nov.)

A terme Handeco a pour finalité de proposer des services universels

Travail

ASH - 24/10/08 – 08 518

ESAT : 6 assoc's tirent à nouveau la sonnette d'alarme

Courrier au DGAS : retard dans le versement des aides au poste (Cnasea) et déficits structurels des ESAT qui se creusent avec des budgets reconduits sans prendre en compte l'inflation, notamment.

Scolarité

ASH - 03-17/10/08 – 08 524

* Modalités de l'enseignement de la langue des signes au primaire année scolaire 2008-2009

Arrêté du 15/07/08, & circ. du 21/08, BOEN 33

Loi 2005 donne le libre choix entre communication bilingue (français + signes) et uniquement français

Cours dans le cadre de l'horaire du français.

* La HALDE réclame une modification des règles d'assistance des candidats aux examens

Délib 08-170 + annexe sur www.halde.fr

La personne qui assiste le candidat doit avoir un niveau adéquat dans la matière de l'épreuve.

L'EN prévoit que l'on écrive sous la dictée du candidat, sans autre précision.

En 2007 déjà la HALDE avait délibéré (07-82)

Elle dénonce donc publiquement les ministères pour non-exécution de ses recommandations : rapport envoyé JO pour publication

Volet bibliographique

ASH - 24/10/08 – 08 559

« Sexualités inavouables –

Sexe, handicaps et travail social »

Dossier sur l'expression de la sexualité des publics accueillis en institution médico-sociale.

Evolutions juridiques mais travail social toujours entre « assignation à un ordre social » et « émancipation des individus »

Le Sociographe n° 27 – 10 € - Tel. 04 67 07 82 73

Nous vous signalons en octobre

ASH – 31/10/08 – 08 572

APA & PCH au 30 juin 2008

APA : nb de bénéficiaires en augmentation de plus de 1,46 % au 1^{er} semestre 2008.

Sur 1 an hausse de 4,4 %. (ralentissement par rapport aux 6,8 % de 2007).

PHC : + 140 % en 1 an

DRESS Etudes Résultats 666 – www.sante.gouv.fr



Notre sélection d'octobre



Comme d'habitude et en notant qu'ici, nous optons pour l'ordre des lectures dans le temps sans regroupement thématiquement. Donc à parcourir d'un bout à l'autre...

ASH - 03/10/08 – 08 503

* Circulaire reconduisant le dispositif d'accompagnement à la scolarité pour 2008-2009

DIF/DIV/DGAS/DGESCO/DAIC 08-188

C'est le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), mis en place depuis 2000.

Principe, priorités, mise en œuvre et financement.

ASH - 10/10/08 – 08 518

* Décret instituant un certificat de formation à la gestion associative

08-1013, 01/10/08, JO 03/10

Formation instituée par arrêté du 24/04/07

ASH - 10/10/08 – 08 512

* Circulaire modifiant des règles de financement des structures chargées du programme régional d'animation des missions locales

DGEFP 08-15 du 29/09/08, à paraître BO

Prolongement circ. 07 instituant nouvelles règles financement des ML .Convention pluriannuelle à établir par les préfets pour 2009 - Bilan fin 2009.

ASH - 17/10/08 – 08 528

* Arrêté modifiant la composition de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale

18/09/08, J.O. du 09/10/08

* Arrêté fixant la liste des collèges privés des réseaux « ambition réussite »

B.O.E.N. n° 38 du 09/10/08

ASH - 24/10/08 – 08 570

* Décret réformant les services universitaires de médecine préventive

n° 2008-1026 du 07/10/08, JO du 09/10/08



«Quelques éléments sur les chiffres du mois de septembre

08 567 : Le Monde – 01/11/08



Voilà c'est un flash pour l'instant mais l'essentiel est dit malheureusement.

Cinquième hausse consécutive

du nombre de demandeurs d'emploi

Hausse de 0,4 % sur 1 mois et 0,8 % sur 1 an

Au sens du BIT plus de 2 millions de chômeurs.

Les moins de 25 ans

principales victimes de ces chiffres.

Hausse de 1,4 % sur 1 mois et de 2,5 % sur 1 an

Plan pour l'emploi : annonces de M. Sarkozy

08 566 : ASH - 31/10/08 & Le Monde – 28/10/08



Voilà c'est à suivre bien sûr ; il y dans ces orientations du court terme et du moyen terme.

Le 28/10/08 : « Créer une véritable sécurité sociale professionnelle » ; mieux sécuriser les parcours et proposer des solutions immédiates et concrètes aux situations difficiles.

Relancer les contrats aidés : 330 000 pour 2009, soit 100 000 de plus que prévu + un plan d'actions : ne pas renvoyer ensuite les bénéficiaires à la case départ. Notamment entretien de bilan systématique 2 mois avant la fin du contrat, avec le SPE pour préparer l'après.

Mobiliser le SPE les gens sans emploi après CDD / intérim doivent être « reçus tout de suite ».

Prolonger l'expérimentation du Contrat transition professionnelle (7 bassins d'emploi) et l'étendre aux bassins les plus en difficultés.

Examiner la généralisation d'un dispositif pour remplacer la CRP (arrive à expiration le 31/12/08).

Mieux indemniser le chômage : de manière plus juste et plus incitative au retour à l'emploi (négociation commencée le 15/10). Favorable à une « indemnité forfaitaire » pour les jeunes, (imputée sur droits à venir) et une « filière unique » (accumuler droits après 6 mois cotisation)

Accélérer mise en œuvre Pôle emploi : guichets uniques été 09 / entretien unique généralisé pour septembre + amélioration du service aux entreprises

Réorienter la formation professionnelle vers les personnes en difficulté (illettrisme...)

Sommet social début décembre

Faire un point avec partenaires sociaux sur négociations en cours : formation, assurance chômage... pour établir une « feuille de route »

M. Sarkozy souhaite développer les services à la personnes, « lever les obstacles à l'activité » (travail dimanche...) et faciliter recours aux CDD.

Un avis du Conseil économique et social sur les politiques d'insertion des jeunes – www.ces.fr

ASH - 24/10/08 – 08 547



Voilà, c'est bien dit, c'est bien clair... et tous les intervenants sociaux le savent et le disent depuis des années... et c'est à suivre....

Depuis 25 ans « davantage d'échecs que de réussites, celles-ci étant rarement pérennes »

Carences du système d'accueil, info et orientation des jeunes. Propose de labelliser les structures intervenant dans ce domaine (plus clair).

Mettre en place un passeport orientation-formation dès la classe de 5° : validerait étapes et choix et déboucherait sur le passeport formation.

Proposer aux jeunes quittant l'EN sans qualification ni diplôme un certificat de validation des acquis et une orientation vers structures ad hoc ; faire des missions locales un appui privilégié du Pôle Emploi (nouvel opérateur issu fusion ANPE/Unedic)

Dénonce le trop grand nb de cloisonnements du système scolaire : il faut faciliter les réorientations et « accepter un droit à l'erreur »

A noter : annonce de la création d'un fonds expérimental d'aide aux jeunes (10 millions) par M. Hirsch (dossier précarité en Société)

« Il faut chiffrer l'utilité sociale de l'économie sociale et solidaire »

ASH - 17/10/08 – 08 532



Un peu sceptiques comme le montre la signalétique choisie... mais convaincus du bien-fondé de la démarche bien sûr. A suivre ? Nous l'espérons.

L'ARF a lancé un manifeste « pour une économie sociale et solidaire » : appréhender ce secteur comme dimension du développement économique

Entretien avec M. Chesneau, Pdt commission « Economie sociale et solidaire » de l'ARF

Y-a-t-il un changement de cap des régions ?

Dans le Nord-Pas-de-Calais cette stratégie est en place depuis 15 ans, en PACA depuis 10 ans...

Ce secteur représente 12 % de l'économie régionale et 13,5 % des postes offerts.

Et pourtant elle vivait presque cachée.

Quel panorama des initiatives régionales ?

90% ESS : assocs, mutuelles & coopératives ; et quelques SARL (entreprises insertion...) ; Actions régionales diverses : plans développement, appuis, aides à la création, financement....

En PACA ESS intégrée au schéma développement économique et nous accordons des prêts en tenant compte du surcoût social. « Nous sortons d'un logique de mendicité (...) il s'agit d'une économie vivante sur le fil du rasoir entre la recherche de bénéfices et sa vocation d'utilité sociale »

Arrivez-vous à mobiliser les CG, qui ont des compétences d'action sociale ?

Très variable, et reste difficile.

Comment passer à l'échelle supérieure ?

Etude en Pays-de-Loire : 1 euro d'argent public dépensé dans ce secteur en rapporte 3.

Dans ce secteur les taux de remboursement des prêts bancaires sont exemplaires.

Les bénéfices induits sont considérables : réduction du chômage, des hospitalisations psy, de la violence, de l'économie souterraine...

Il faut chiffrer cela. L'ARF commence à le faire.

Chômage : nos éléments en octobre



C'était annoncé par la loi ; les décrets sont sortis... Reste à prendre connaissance de tout cela attentivement.

La nouvelle organisation du service public de l'emploi est précisée

Le nouvel opérateur s'appelle Pôle Emploi

ASH – 03-24/10/08 – 08 495

Décret n° 2008-1010, 29/09/08, J.O. 30/09/08

Détaille missions, composition et fonctionnement du Conseil national de l'emploi (qui se substitue au Comité supérieur de l'emploi) ainsi que des conseils régionaux (consultés sur organisation territoriales du SPE).

Précise organisation et fonctionnement du nouvel opérateur : CA, Directions...

Précise le contenu de la convention pluriannuelle Etat / Unedic / nouvel opérateur.

Le gouvernement souhaite accélérer la mise en œuvre pour mieux lutter contre le chômage

3 à 5 agences « nouveau modèle » devraient fonctionner dans chaque région d'ici fin 2008 et 100 % d'ici fin 2009.

Mise en œuvre des « droits et devoirs » des demandeurs d'emploi

ASH - 17/10/08 – 08 519

Un décret apporte les précisions nécessaires

Décret 2008-1056 du 13/10/08, J.O. 14/10/08

Le Projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) est à élaborer au plus tard dans les 15 jours suivant l'inscription et

réactualisé tous les 3 mois.

La durée de radiation des demandeurs ayant refusé deux offres raisonnables d'emploi est de 2 mois (15 jours actuellement) ; avec impossibilité d'obtenir une autre inscription pendant ces 2 mois.

Revenu de remplacement supprimé pendant ces 2 mois (définitif en cas de fausses déclarations).

Les intéressés peuvent demander à être entendus par la commission chargée de donner son avis.

Tout ceci est applicable à la date de création de la nouvelle institution issue fusion ANPE / Assedic.



Autour de la loi de mobilisation pour le logement.

08 527 : ASH – 17-24/31/10/08

Le Monde – 14-23/10/08 – Gaz Com – 27/10/08



Combat difficile, des choses ont bougé par rapport à la première version du projet de loi mais il faut encore suivre et bien décrypter les amendements annoncer.

Examen du projet au Sénat à partir du 14/10

120 amendements adoptés par la commission.

Le 20/10 : suppression de l'art. 17 qui incluait l'accession à la propriété dans les 20 % de logements imposés par l'art. 55 SRU.

Ils ont voté un amendement donnant pouvoir au préfet de préempter des terrains pour contraindre les communes ne construisant pas assez de logements sociaux.

Les objectifs devront être détaillés par commune

Annonce d'un amendement gouvernemental.

Les élus en dessous des 20 % continueront de payer une pénalité qui sera atténuée s'ils font de l'accession sociale à la propriété.

La parole est désormais à l'Assemblée nationale.

Initiatives

Les associations ont formulé 17 propositions d'amendements (intégrer mesures rapport Pinte).

Une caravane pour le droit au logement est partie de Pau le 14/10 (à Paris le 26/10) : DAL, Emmaüs

CNL : journée nationale le 23 octobre « contre les mauvais coups portés au logement »

Avis du comité de suivi de la loi DALO

Souscrit à l'objectif du projet : mobiliser tous les acteurs et lutter contre l'exclusion.

Juge nécessaire un effort budgétaire de l'Etat : alors que crédits baissent de 6,9 % dans projet loi finances 2009 ; ce que la mise à contribution du 1% logement « ne saurait compenser »

Met « fortement en cause la capacité de l'Etat à assumer l'obligation de résultat que la loi DALO lui a conférée ».

Demande le respect « en l'état » de l'art. 55 SRU. La réforme prévue apparaîtra comme « caution a posteriori aux communes » qui ne l'ont pas appliqué et « désaveu » pour les autres auxquelles on fait appel en plus pour reloger les ménages désignés comme prioritaires au titre du DALO...

Réduction de 3 à 1 an du délai pouvant être accordé pour exécuter un jugement d'expulsion : si adopté, induit une « exigence renforcée » dans application du DALO. Le texte devrait indiquer d'informer tout ménage de la possibilité de saisine des commissions de médiation, du caractère suspensif de cette saisine ...

Le 1% logement versera à l'Etat 850 millions supplémentaires par an

ASH - 17/10/08 – 08 526



Voilà, on en parlait : ce sera ratifié le 23/10.

850 millions par an pour période 2009-2011.

320 millions pour l'ANRU : qui s'ajoutent aux 450 attribués déjà annuelle.

480 millions pour l'ANAH

50 millions pour la rénovation quartiers anciens dégradés (projet de loi mobilisation pour logement)

En outre participe au DALO : 25 % de ses droits de réservation mobilisés pour loger les salariés déclarés prioritaires par commissions de médiation

DALO : le comité de suivi relève des difficultés aiguës dans plusieurs départements

ASH - 24/10/08 – 08 548



Les intervenants sociaux font penser à Cassandre et n'ont aucune satisfaction sans doute de voir leurs analyses et prédictions toujours confirmées. A suivre.

8 mois après l'ouverture d'un recours amiable en attendant celle du recours contentieux au 01/12/08.

Les commissions de médiation ont reçu plus de 40 000 demandes entre janvier et août 2008.

Elles en ont traité la moitié.

Elles ont désigné comme prioritaires près de 9000 demandeurs : 8000 pour un relogement et 1000 pour un hébergement.

Plus de 2 000 ont fait l'objet d'une offre

770 dossiers ont été jugés sans objet (déjà résolus au moment de l'examen)

Le taux de rejet est de 47 % (plus de 8 000).

L'information et l'accompagnement des demandeurs mis en cause. Le taux de rejet est un indicateur en soi

Critères permettant le recours « très sélectifs » : de nombreux mal-logés restent en dehors de la procédure.

Appelle l'Etat à organiser l'information y compris des travailleurs sociaux (au moins une journée sur le DALO d'ici fin 2008).

Arémunérer l'intervention des associations d'insertion pouvant accompagner ce public.

Très forte territorialisation des recours

75 % des Dpts enregistrent moins de 25 demandes par mois, mais 11 sont dans une situation tendue et 16 « critique » : 25 600 recours en Ile-de-France et Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône & Hérault en ont reçu chacun plus de 600.

Appelle à dégager des moyens exceptionnels pour instruire les dossiers dans ces départements.

Dans ces conditions « l'Etat pourrait être condamné dès le 1^{er} décembre 2008 ».

Propose mise à disposition des préfets concernés un fonds spécial d'intervention DALO (sortie d'insalubrité, médiations locative...).

Pour ces Dpts, propose aussi des objectifs de production de logements sociaux déclinés par commune sur les 3 ans à venir.

www.hclpd.gouv.fr

A noter : « Un toit c'est un droit ».

Un bus sillonne la France jusqu'au 5 /12 pour sensibiliser et informer sur ce dispositif.

Initiative Secours Catholique et Fondation Abbé-Pierre.

Initiatives en octobre



Cela fait plaisir de grouper des articles sous ce thème : même si cela n'occulte pas le regret de ne pas pouvoir faire état d'un grand chantier structurel sur la question. On peut toujours compter sur la Fondation Abbé Pierre et cela n'étonnera personne. Quant au reste c'est à suivre.

La Fondation Abbé-Pierre s'attaque à la lutte contre la précarité énergétique.

ASH - 10/10/08 – 08 514

2^o programme « 2 000 toits pour 2 000 familles » après celui de 05 (+ de 1 700 logements financés)

Comme le 1^o programme : 10 millions sur 3 ans mais avec de nouveaux objectifs.

Pensions de familles et logements en copropriété bien insérés dans le tissu local (mixité sociale) et logements économes en charges.

« Le droit à un logement (...) doit s'accompagner de la capacité à pouvoir payer ses charges »

Le forfait charges pris en compte par CAF (calcul des aides) est en-deçà du réel : ménages pauvres consacrent 15 % de leur revenu aux dépenses énergétiques (+6 % pour les plus aisés)

5 millions de foyers seraient concernés.

A noter : courrier aux parlementaires (30 assocs) demande un observatoire de la précarité énergétique

Mme Boutin lance une expérimentation sur l'hébergement des « sortants de prison »

ASH - 03/10/08 – 08 497

20 % dépourvus de tout hébergement à la sortie.

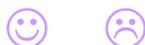
7 Dpts volontaires (Bouches-du-Rhône, Charente, Essonne, Loire-Atlantique, Puy-de-Dôme, Rhône et Yvelines) procéderont à un état des lieux des personnes en détention et un recensement des ressources locales en hébergement.

Mettront en place un réseau de partenaires avec un groupe de travail pour démarches en amont sortie.

Premières conclusions en décembre 2008.

Perspectives pour l'urgence hivernale

ASH - 31/10/08 – 08 495



Voilà : nous vous donnons les deux infos telles qu'elles se juxtaposent dans notre lecture...

Mme Boutin appelle les préfets à la vigilance

Instr. du 17/10/08, à paraître au BO Santé...

Recenser (avec collectivités et assocs) les capacités mobilisables ; veiller à intensifier les maraudes (prévenir SAMU si refus de mise à l'abri), encadrer le recours à l'hôtel (les assocs doivent choisir établissements aux normes et assurer le suivi social et administratif des personnes).

Les responsables du SAMU social de Paris

Dénoncent le manque de places d'hébergement d'urgence :

En 2007, le 115 a reçu plus de 750 000 appels et attribué 320 000 nuitées.

Chaque jour il apporte 200 réponses négatives

Gère 170 lits halte santé, 150 places d'hébergement d'urgence et 30 places pour les femmes...

... Et évalue à 500 le nb de places nécessaires

M. Emmanuelli : regrette que la création de places de stabilisation ait entraîné la suppression de places d'urgence.

Nos éléments en octobre



Petites infos qui peuvent être très utiles : c'est le but de ce dossier.

ASH - 03- 10/10/08 – 08 516

* Objectifs 07-09 de l'UNHAJ

(Union nationale pour l'habitat des jeunes)

Plus de 11 500 nouveaux logements et 6 800 réhabilitations : plus que les objectifs initiaux

Plus de 31 % des nouvelles constructions livrés ou en cours mi-septembre.

Développer une offre diversifiée pour faciliter l'insertion des jeunes.

* 2 annonces du gouvernement (soutien activité)

1. - Racheter à des prix décotés 30 000 logements privés dont les travaux n'ont pas été lancés ; Fdion Abbé-Pierre et DAL critiques.

2.- Utiliser surplus collecte Livret A pour aider PME : gouvernement dit garantir financement logement social. USH mécontente.

ASH - 10/10/08 – 08 519

Guide des dispositifs d'hébergement et de logement adapté – www.cnle.gouv.fr

Réalisé par DGAS et DG logement : fiches sur chaque type de dispositif points de repères

ASH - 17/10/08 – 08 529

Forte hausse de l'indice de référence des loyers au 3^o trimestre 2008 : + 2,95 % (117,03)

Correspond désormais à la moyenne de l'indice des prix à la consommation des 12 derniers mois.

ASH - 24/10/08 – 08 563

Mme Boutin demande aux préfets d'accélérer le rythme des créations des maisons-relais

Circ. DGAS/DGALN 08-248 du 27/08/08

BO Santé protection sociale 2008/9 du 15/10/08

L'objectif de création de 12 000 places est loin d'être atteint. Mme Boutin a fixé des objectifs quantitatifs pour chaque région.



Inquiétudes, inquiétudes : autour des ARS certes mais tout simplement sur les mutuelles et l'accès aux soins. Ce n'est pas un hasard si les intervenants sociaux martèlent ces soucis maintenant...

Le Conseil National des villes recommande d'inscrire la lutte contre les inégalités sociales et territoriales dans les objectifs des futures ARS

ASH - 03/10/08 – 08 495



Très franchement on ne voit pas bien quel poids peuvent avoir ces avis : telles les prédictions de Cassandra, ils semblent s'accumuler et ne jamais être entendus.

Ne remet pas en cause objectifs de simplification, meilleur lien médical / médico-social.... Mais s'inquiète du mode opératoire de mise en œuvre.

Et souligne : « le choix de regrouper soins et santé publique (...) n'a rien d'évident »

Rappel : dans les quartiers politique ville état de santé des habitants dégradé et système de soins en grande difficulté. Et s'inquiète de la prise en compte de ces spécificités par les futures ARS.

Demande des garde-fous « sérieux » dans la loi.

Souhaite que contrats locaux de santé publique soient obligatoirement proposés aux collectivités locales quand indicateurs de santé défavorables ou offre de soins déficiente.

Juge nécessaire d'articuler interventions ARS avec politiques de l'Etat à impact sanitaire

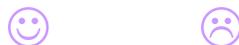
Souligne que l'articulation sanitaire / social ne se limite pas au médico-social. La lutte contre l'habitat indigne par ex, ne doit pas reculer.

Bientôt sur www.ville.gouv.fr/

Enquête sur les 5 millions de Français sans mutuelle par l'Irdes et précisions complémentaires

Le Monde – 30/09/08 – 08 507

ASH – 31/10/08 – 08 507



Gageons qu'avec la conjoncture les chiffres des Français sans mutuelle ne se sont pas améliorés depuis la dernière enquête... Rien de bien étonnant pour vous mais quelques rappels et un lien.

Enquête Santé protection sociale 2006 de l'Institut recherche documentation sur économie Santé.

8 % de la population est concernée : 15 % des personnes vivant avec moins de 840 € mensuels n'ont pas de mutuelle. La CMU étant réservée aux assurés gagnant moins de 606 €.

Le taux d'effort pour les ménages les plus pauvres est de 10,3 % (3 % pour les plus riches)

Secours populaire : de plus en plus de gens viennent avec facture d'hôpital, comme pour l'EDF.

En 2005 a été instauré le « chèque santé » pour les personnes aux revenus entre 606 et 727,25 € : 330 000 assurés en bénéficiaient fin 2007 contre 2,5 millions de personnes ciblées L'aide va de 100 à 400 € par an : pas toujours suffisante et a pour but de doper le système d'aide à acquisition mutuelle.

Dans le projet financement Sécurité sociale 09 figure une taxation des complémentaires qui devrait à terme faire augmenter le prix des cotisations.....

<http://www.irdes.fr/Publications/Qes/Qes132.pdf>

Précisions complémentaires sur www.cmu.fr

In, La lettre du fonds financement CMU n° 33

à propos de l'aide à l'acquisition mutuelle

De 01 & 09/08 Nb d'attestations délivrées pour aide acquisitions mutuelle en augmentation de 9,5 % par rapport à la même période sur 2007.

à propos de la CMUC-C

Au 30/06/2008 : près de 4,3 millions de titulaires.

Dépense globale sur un an : + 0,08 %

Dépense moyenne par bénéficiaire restée aussi « très modérée » : +2,91 % (406 €)

Médecins du monde défend le développement des PASS

ASH - 17/10/08 – 08 531



Voilà un traitement rapide : on peut utilement se reporter à leur site pour croiser les constats.

Etat des lieux 08 : nb de patients en hausse dans les centres d'accueil de MDM, dont 92 % sans ressources. Et sur les 80 % ayant droit à couverture maladie, seuls 20 % ont des droits ouverts.

Le nb de pathologies graves montre la nécessité d'une prise en charge adaptée des publics précaires à l'hôpital.

Les PASS ont une fonction à remplir (créées par loi contre

exclusion 98) : cellules médico-sociales devant faciliter l'accès au système hospitalier et aux réseaux de soins et d'accompagnement social.

Il y en a 400 (500 prévus) : étude MDM en 07 sur 36 d'entre eux montre une grande hétérogénéité.

Leur mise en place tient souvent à la volonté de quelques uns, et souvent ils manquent de visibilité.

25 % d'entre eux ont des horaires inadaptés et autant n'ont pas de travailleur social.

Près de 50 % ne reçoivent pas les gens n'ayant pas droit à une couverture maladie alors que leur mission est centrée sur les publics précaires.

Remise traitement pas toujours garantie... alors que les assoc's n'auront plus de médicaments non utilisés (à partir 01/01/09)...

Mais 28 millions leur ont été accordés (DHOS) en 07 et une enquête lancée (dernier état des lieux 03)

www.medecinsdumonde.org

Des propositions pour améliorer la mise en œuvre de la loi sur l'IVG et la contraception

08 568 : ASH - 31/10/08 & Le Monde 31/10/08



Le paradoxe français est toujours là ; préconisations sans surprise mais pourraient changer les choses.

Rapport de la délégation aux droits des femmes (Assemblée nationale) chargée du suivi de l'application loi 2001 sur IVG / contraception : développement IVG médicamenteuse, délai légal augmenté durée et suppression de l'accord parental pour les mineures.

Depuis 20 ans nb d'IVG à peu près stable : un peu plus de 200 000 par an. Relativement élevé par rapport aux autres pays européens.

Stable chez les + 20 ans mais augmente toujours pour mineures et 18/19 ans, la tranche la plus touchée étant les 20/24

Dpts d'Outre mer : tous âges confondus fréquence double de celle de la métropole

Paradoxe français toujours là : taux d'utilisation de contraceptifs parmi les plus élevés d'Europe.

Poursuivre l'info, mieux rembourser certains contraceptifs, et délivrance anonyme et gratuite de la contraception orale pour les mineures.

Effets certains de la loi 2001 mais freins liés à l'organisation du système de santé : fermeture de cliniques et mauvaise rémunération de l'acte.

IVG médicamenteuse en progression mais le décret l'autorisant en centres de planification familiale et centres de santé ... n'est pas paru !!

Souhait : que projet de loi « hôpital... » en étende la prescription aux sages-femmes (établissements)

Mieux former les médecins pour que soit assuré le relais avec « la génération militante » sur le départ.

www.assemblee-nationale.fr

A noter : une annonce de Mme Bachelot

Elle n'est pas hostile au renouvellement de la pilule contraceptive une fois par les pharmaciens. A voir dans le cadre du projet « hôpital santé... ».

Nos éléments sur la santé en octobre



Une sorte de pot-pourri avec beaucoup de concret et le projet de loi que nous suivons de très loin.

ASH - 03/10/08 – 08 499

1° étude française sur les liens entre alcool et violence sur www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr

« Alcool facteur de risque important » mais ni systématique ni suffisant. Des facteurs individuels sont liés à la propension à boire et aux inclinations violentes. L'alcool contribue à atténuer la perception de responsabilité.

Il faut délégitimer l'idée selon laquelle l'alcool justifierait ou excuserait conduites transgressives.

ASH - 31/10/08 – 08 571

Haute Autorité de Santé et dépistage du VIH

1° volet de recommandations : reconnaît utilité des tests dépistage rapide en urgence (accident professionnel...) et admet leur intérêt pour faciliter l'accès au dépistage des populations marginalisées ou sans droit ouvert.

Envisage expérimentations en ce sens (condition : étant le consentement éclairé des personnes).

2009 : recommandations porteront sur l'intérêt de proposer dépistage « de routine » à la population générale, en dehors de tout comportement à risque.

www.has-sante.fr

ASH – 03-17/10/08 – 08 540

Le régime des Centres de soins, accompagnement et prévention en addictologie

Un dossier : missions et modalités

ASH - 17/10/08 – 08 541

Numéro Santé Info Droits en 2007

0 810 004 333

4 000 appels traités : droits des malades, accès et prise en charge des soins

08 564 : ASH & Le Monde – 24-31/10/08

Projet loi « hôpital, patient, santé, territoires »

Présenté le 22/10 en Conseil des ministres et sera débattu en urgence au Parlement à partir de 01/09

Décloisonne les secteurs sanitaire et médico-social en créant les ARS (voir plus haut)

Egalement : interdire la vente ou de boissons alcooliques aux mineurs

Mettre fin aux refus de soins opposés aux bénéficiaires CMU, AME....

Accueil mitigé des assoc's qui se préparent à défendre la spécificité du secteur médico-social

C/ commission sélection consultative d'appel à projet au sein des ARS : « les pouvoirs publics passeront commande aux opérateurs ».

Conseil surveillance ARS : pas de représentants des organismes gestionnaires d'établissements.

Crainte que les enveloppes du médico-social soient « noyées » dans le curatif.



La biblio s'offre un air de fête avec l'anniversaire de Lien social : c'est tellement incongru en ces temps de morosité que nous vous le recommandons.

Cela dit il y a beaucoup de titres intéressants et nous construisons toujours notre choix en pensant aux gens qui sont en formation...

Spécial 20 ans Lien Social



Agréable à lire et peut s'avérer utile pour des formations ou des interventions.

Dans ce hors-série des signatures qui tiennent à cœur : Mucchielli, Karz, Meirieu, Bouquet, Schwartz... dans une mise en page très soignée.

Donne un état des lieux du secteur, de ses craintes, de ses fondamentaux avec une grande liberté de ton.

7,80 € - commander sur <http://www.lien-social.com/>

ASH du 17 octobre 2008 – 08 542

L'Uniopss édite un CD-Rom sur la loi 2002-2



Peut être foncièrement utile... même si peu ludique.

Etudie la loi à travers 14 thèmes : droits des usagers, tarification, évaluation...

39 € au 01 53 36 35 00 ou www.uniopss.asso.fr

ASH du 24 octobre 2008 – 08 554



Pour plus de renseignements se reporter à l'article « Tous les pays européens tendent vers un modèle libéral de travail social » en rubrique Travail social.

Histoire du travail social en Europe

Près de 300 pages : issues d'une formation de l'Institut social de Lille effectuée avec 13 universités européennes.

L'ouvrage se penche sur histoire et évolution du travail social dans 17 pays européens.

ASH du 31 octobre 2008 – 08 569

Au tribunal pour enfants. L'avocat, le juge, le procureur et l'éducateur.



Paraît d'autant plus intéressant que la commission Varinard est sur le point de rendre ses conclusions sur la réforme de l'ordonnance 45.

Mise en regard de l'évolution de la justice des mineurs avec celle de l'avocat des jeunes délinquants. Sa présence est obligatoire à tous les stades de la procédure depuis 1983.

Relation avocat / mineur ne va pas de soi. Mineur souvent méfiant : confond cet acteur avec les autres, d'où un travail de défense malaisé.

Distingue 2 types de plaidoirie

« Socio-éducative » : alliance d'adultes face à un adolescent à remettre dans le droit chemin.

« Juridico-technique » : centrée sur l'évitement de la sanction pénale ; respecte fondamentalement la procédure et le contradictoire ; en ce sens guère différente de la justice pénale des majeurs.

Défense légaliste aujourd'hui en plein essor.

M. Benec'h-Le Roux – Presses Univ. Rennes – 18 €

Voulons-nous des enfants barbares ? Prévenir et traiter la violence extrême.



Nous aimons les positionnements de M. Berger. A vous de voir.

M. Berger témoigne : expérience auprès d'enfants en grande difficultés. Relie traumatismes répétés subis dans la plus petite enfance et comportements ultérieurs de violence pathologique : aider à préserver « la liberté interne de ne pas frapper » par une prise en charge très rapide de la souffrance.

Ecoute empathique d'un « témoin impliqué » est nécessaire : adulte référent et supervisé qui reconnaisse la souffrance et lui donne sens.

Maurice Berger – Ed. Dunod – 21,50 €

Drogues et conduites à risque dans la cité



Nous aimons tout ce qui peut vous aider au quotidien. En plus ces actes sont gratuits.

« Nous nous sommes aperçus que nos usagers avaient des compétences et nous nous sommes appuyés dessus » : colloque 29-30/11/2007

Réflexions de fond et « petits trucs très simples » issus d'une pratique auprès de consommateurs.

Sens des conduites à risque et action possible.

Cahiers de Chaligny- Tel 01 44 67 21 50 - Gratuit

Les sans-domicile



Voici un angle d'étude original : à creuser ?
« Pour compter (dans les politiques publiques) il faut commencer par être compté (dans les stat.) ». Restitue et contextualise les grandes enquêtes consacrées aux SDF.
Brousse, Firdion & Marpsat- Découverte – 8,50€

La France des travailleurs pauvres



Vous connaissez le phénomène. Pour aller plus loin ?

Écrit par un économiste : « réduire fortement la pauvreté dans une société comme la nôtre est possible ». L'Etat a un rôle à jouer : ne pas subventionner d'emplois indignes et décourager les temps partiels paupérisants.

Denis Clerc – Ed. Grasset – 16,90 €

L'advocacy en France. Un mode de participation active des usagers en santé mentale



Voilà : au moins retenir ce mot...

Nombreux témoignages sur une pratique ainsi décrite sur le site qui lui est consacré : « l'advocacy est un mode d'aide à l'expression, par l'intervention d'un tiers, d'une personne qui s'estime victime d'un préjudice et/ou qui se sent mal écoutée par ses interlocuteurs institutionnels.

Il s'agit notamment de soutenir toutes les formes de recours (situations d'exclusion, de ségrégation, de mesures privatives de libertés individuelles.)

Le rôle de la personne advocate ne se superpose pas à celui de l'avocat de l'appareil judiciaire.

C'est une pratique de médiation sociale qui introduit un tiers, et permet ainsi aux différents points de vue de trouver un ajustement dans un dialogue respectueux. »

Martine Dutoit – Presses de l'EHESP – 22 €



Vous vous rappelez les débats de 2003 autour de la loi sur la sécurité intérieure ? Eh bien allez donc voir une brève du 17 octobre. C'est salutaire. Et puisque vous y êtes, regardez-les toutes...

ASH du 3 octobre 2008 – 08 520

Mariage forcé : le réseau de professionnels qui se mobilise sur la question a un site internet

www.mariageforce.fr

Construit pour les jeunes : témoignages, infos juridiques et coordonnées utiles.

Formation professionnelle sur www.ccomptes.fr

Au moment où la négociation s'ouvre sur la réforme la Cour des comptes la juge sévèrement

A noter : l'Usgeres déplore être « exclue » de ces négociations et demande à être consultée (10/10)

ASH du 17 octobre 2008 – 08 525

L'assoc ALC -Accompagnement, lieux d'accueil, carrefour éducatif et social

Demande création d'une agence nationale de prévention et lutte contre la traite des êtres humains et moyens nécessaires à la protection des victimes.

5 ans après la loi sur la sécurité intérieure, il n'y a eu aucune condamnation pour ce motif....

ASH du 24 octobre 2008 – 08 557

Quelles réformes pour les politiques familiales ?

Décryptage des politiques de conciliation - travail / vie familiale au regard des autres pays OCDE.

Système français bénéficie aux ménages aisés et engendre des inégalités. Il faudrait réorienter après un débat de fond sur les objectifs prioritaires.

Recherche et prévisions n° 93 – www.cnaf.fr

ASH du 31 octobre 2008 – 08 575

Léger retrait de la part des dépenses de protection sociale dans el PIB en 2007

Croissance économique plus forte en 06 & 07 : forte baisse des dépenses liées au chômage ; ralentissement de celles liées aux logement et pauvreté-exclusion.

DRESS Etudes Résultats 665 – www.sante.gouv.fr



Approche globale : Mélia aide les familles à rompre la spirale de leurs difficultés

ASH - 31/10/08 – 08 577



Vraiment riche cette approche. Notez que les travailleurs sociaux demandeurs du suivi psy sont inclus dans cette approche systémique et qu'ils demandent des supervisions. Nous aimons beaucoup. Demande une grande implication et donc une grande rigueur. Franchement, cela paraît tout simple mais c'est à lire bien attentivement. Est-il utile de noter une fois encore l'aspect positif de l'attelage travailleurs sociaux / psychothérapeutes ?

Comment faire avec les familles qui cumulent les difficultés ? Quand malgré les solutions « classiques » elles continuent de s'enfoncer ?

Les délégués du service des tutelles ADSEA Val d'Oise ont considéré que l'incapacité à s'en sortir provenait de « problématiques plus profondes et non verbalisées » : élaborer un mode de prise de charge prenant en compte la souffrance psychique

D'abord ils ont travaillé avec un centre de thérapie familiale acceptant de recevoir ces familles non demandeuses avec leurs accompagnants professionnels.

Effets thérapeutiques positifs mais lourd à gérer (questions des déplacements).

Et le centre Mélia a ouvert en octobre 2000, avec soutiens CG & CPAM.

200 familles (et leurs accompagnants) prises en charge ; services sociaux principaux demandeurs devant le secteur sanitaire (pédopsy...).

1 psychiatre (TP) + 1 AS (thérapeutes familiaux) à l'accueil : évaluer la pertinence du suivi et orienter ensuite vers les psychothérapeutes du pôle « soins »

Prise en charge : entretiens mensuels à travers une approche systémique ; famille dans sa globalité en incluant ses référents institutionnels.

Dure de quelques mois à quelques années.

Revisiter l'histoire familiale pour tâcher de comprendre : enrayer ainsi les mécanismes de reproduction des dysfonctionnements et développer une dynamique de changement.

Mélia peut être notamment un soutien pour préparer l'arrêt d'un accompagnement social : l'association des professionnels porteurs de la demande à la prise en charge est alors un élément essentiel.

En outre la collaboration des professionnels permet de rassurer des familles inquiètes d'un suivi associé à la pathologie mentale.

La possibilité pour les travailleurs sociaux d'être présents aux entretiens ouvre des perspectives : dynamique de travail peut apparaître quand sont mentionnées des choses qui ne l'avaient jamais été.

Mais pose aussi des questions : sur le secret professionnel et les limites de l'intervention par ex.

On peut en parler avec la famille, dire que cette présence n'est plus nécessaire dans certains cas.

Mais... on peut aussi entamer un travail d'analyse de la pratique au centre Mélia quand on ressent un blocage...

Développé à la demande d'intervenants « happés par la famille et ne parvenant plus à maintenir une bonne distance par rapport à des situations qui font parfois écho à leurs propres difficultés »

D'autres interventions ont été mises en place

Auprès de détenus : réfléchir au sens de la peine et du passage à l'acte (prévention récidive - demande SPIP) ; avec l'équipe pédagogique d'une classe-relais : travail autour du lien enfant/famille / école.....

Centre Mélia : 01 30 17 12 66